

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—LES CAS D'EXPROPRIATION
NON ENCORE RÉGLÉS—ON EXIGERAIT UN LOYER
EXORBITANT

[Français]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A-t-il l'intention de rencontrer les responsables du Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC) de la région de Sainte-Scholastique, qui se plaignent de la façon peu honnête dont le gouvernement fédéral les traite en procédant à l'expropriation de leurs biens et en réglant les divers problèmes découlant de cette expropriation?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, s'ils me le demandent, j'aurai sûrement l'occasion de les rencontrer, et je le ferai avec plaisir. Mais il faut tout de même se rappeler que sur 3,250 expropriations, il reste à peine une centaine de cas pendants, et je crois que dans l'ensemble la population est satisfaite.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: L'honorable député de Shefford désire poser une question supplémentaire.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Travaux publics.

A-t-il l'intention de procéder à l'étude des cas que vient de mentionner l'honorable ministre des Transports. Au fait, certains résidents de la région de Sainte-Scholastique non seulement n'ont pas encore été payés, à la suite de leur expropriation, mais encore on leur exige un loyer exorbitant pour leur permettre de demeurer dans leurs propres habitations, et ce, sans avoir conclu aucun arrangement.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question relève de la compétence de mon ministère. Les loyers payés sont ceux en vigueur dans la région. Nous ne voulons pas faire de concurrence déloyale aux autres propriétaires, mais je dois dire qu'il n'y a pas d'exploitation, et ceux qui disent le contraire font de la démagogie purement et simplement.

* * *

• (1530)

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES RÉSERVES DE PÉTROLE—DEMANDE DE DÉPÔT DU
RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

[Traduction]

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'il a été publié dans les journaux de Calgary le 29 décembre dernier, et dans les journaux d'Ottawa hier soir, que le personnel de l'Office national de l'énergie a rédigé et terminé un rapport sombre déclarant que le Canada ne pourra pas approvisionner tous ses marchés de pétrole à compter de l'année prochaine, le ministre peut-il nous dire si ce rapport existe, et, dans ce cas, s'il serait prêt à le déposer à la

Questions orales

Chambre afin que les députés puissent en prendre connaissance?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme le député doit le savoir, étant donné qu'il est membre du comité concerné, ce comité doit se réunir demain soir à 8 heures et des représentants de la Commission de l'énergie nationale, ainsi que moi-même, ferons un rapport complet sur les politiques d'exportation du pétrole et des sources énergétiques du Canada.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que le ministre me répond de façon positive, mais étant donné les fuites qui se sont produites et que la presse et bien d'autres organismes ont vu ce rapport, le ministre pourrait-il revoir sa décision et le déposer à la Chambre afin que les députés aient l'occasion de l'étudier à l'avance et d'avoir ainsi plus d'éléments en main pour participer au débat du comité demain soir? Ainsi, le ministre reconnaîtra aux députés l'importance qui leur est due.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il me semble plus sensé d'entendre les diverses opinions exprimées par les représentants mêmes de la Commission.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, le ministre déclare que nous devons d'abord avoir des explications, que nous ne sommes pas capables de lire ce rapport à l'avance. J'aimerais lui demander une autre fois d'envisager de déposer ce document, car je pense que les députés pourraient le comprendre d'eux-mêmes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Calgary-Nord a la parole.

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LA
PRÉSENTATION DE L'ITINÉRAIRE DU MACKENZIE AU
GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de la récente décision de la Cour d'appel des États-Unis d'interdire la construction du pipe-line transalaskien pour une période indéterminée, et étant donné la déclaration faite assez récemment par le ministre à Washington au sujet d'un autre itinéraire, le ministre peut-il nous dire si d'autres instances ont été faites auprès du gouvernement américain au sujet de l'autre itinéraire qui serait celui de la vallée du Mackenzie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le «assez récemment», évoqué par le député, remonte à 11 mois. Le gouvernement n'a pas l'intention de renouveler ses observations. A cette époque, nous avons soumis au gouvernement américain les renseignements dont nous disposons sur un oléoduc suivant la vallée du Mackenzie, par opposition à un gazoduc. Depuis cette époque nous avons terminé de nombreuses études portant sur les répercussions qu'aurait sur l'environnement, l'écologie et autres, un pipe-line dans la vallée du Mackenzie et le groupe d'études de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie a communiqué son rapport à ce sujet aux autorités américaines. Nous serions évidemment heureux que l'administration américaine nous communique son point de vue à ce sujet mais nous n'envisageons aucune nouvelle initiative.

M. Woolliams: Dois-je comprendre qu'aucune autre requête n'a été faite et que le gouvernement attend les